

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption du PV de séance du 26-11-2019

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/01/2020
Réuni le : 06/02/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité le PV de la séance du 26 novembre 2019

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 26 Novembre 2019 adressé aux membres du CA le 3 Décembre 2019.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:56:14

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 36

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour modifié (cf.diaporama).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:56:24

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 37

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SESSAD de Fourvière : Afin d'organiser le suivi d'un élève de segpa dans et hors de l'établissement, une convention est passée avec le Sessad de Fourvière à Lyon 5ème.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:56:32

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 38

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

IFSI Clémenceau : Autorisation de signer une convention avec l'IFSI Clémenceau de St Genis Laval pour encadrer l'intervention du 23 au 27 mars 2020 de 12 étudiants auprès des élèves pour une formation aux gestes qui sauvent.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:56:44

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 39
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/01/2020
Réuni le : 06/02/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 04/02/2020

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Libellé de la délibération :

Les conditions de la répartition de la DGH sont les suivantes :
- SEGPA : 3 divisions - Moyens : 103,5 heures dont 4 HSA
- COLLEGE : 14 divisions - Moyens : 435 heures dont 35 HSA (incluant 21 heures pour le dispositif Ulis, 6 heures pour l'UNSS et 2 heures de labo de sciences).
(CF. Document DGH conseil d'administration en pièce jointe).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 11/02/2020 14:56:55

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 40

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP MME MOHR DAURAT

Renouvellement de la convention d'occupation précaire du logement sis 27 allée Alban Vistel .
Pour nous mettre en accord avec la Métropole , la date de fin sera le 15/07/2020 renouvelable

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:57:07

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 41

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2020

Réuni le : 06/02/2020

Sous la présidence de : Jean-Claude Baus

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Tarif logement COP Mme Mohr Daurat

COP Mme Mohr Daurat, Revalorisation du loyer

Le loyer du logement attribué à Mme Mohr Daurat, sera réévalué à partir du 1/03/2020. L'augmentation est calculée en fonction de l'évolution du dernier indice de référence des loyers (IRL)
le nouveau loyer sera donc de 656€ à partir du 01/03/2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:57:17

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/01/2020
Réuni le : 06/02/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

convention NAS collège Bernardin
Renouvellement de la convention d'occupation en NAS, pour le logement situé au 31 allée Vistel occupé par le principal du collège Bernardin de Francheville, suite à l'état d'insalubrité de son logement de fonction. Une convention a été signée entre les deux établissements (Bernardin/Plan du Loup). Le collège Bernardin, supportera les charges annuelles de viabilisation: chauffage, eau, électricité, ainsi que la location des conteneurs pour 60.36€ et l'entretien de la chaudière pour 212.16€

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 43
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/01/2020
Réuni le : 06/02/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don Entraide Izieu
Affectation du don de l'association Entraide pour un montant de 460€, pour 2 sorties en avril 2020, à Izieu, pour les élèves de 3eme

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus
Prénom : Jean-Claude
Signé le: 11/02/2020 14:57:40

0691484N
ACADEMIE DE LYON
COLLEGE LE PLAN DU LOUP
35 ALLEE ALBAN VISTEL
69110 STE FOY LES LYON
Tel : 0472167090

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 29
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/01/2020
Réuni le : 06/02/2020
Sous la présidence de : Jean-Claude Baus
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Visite Assemblée Nationale.

1 date est proposée: le 26 mai 2020 par Monsieur le Député Isaac-Sibille, pour accueillir un groupe de 25 élèves et 3 accompagnateurs, pour visiter l'Assemblée Nationale.

Le coût d'un aller-retour Lyon/Paris en TGV est trop élevé pour une prise en charge totale par l'établissement. Cela nécessitera une participation des familles qui est fixée à 25€ par élève.

L'association entraide s'engage par ailleurs, une fois le projet validé à attribuer un don à la sortie pour limiter le coût inhérent au collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Baus

Prénom : Jean-Claude

Signé le: 11/02/2020 14:57:47